



PAGES 4-5

Laura Pelloux Le cuir dans la peau

p12

DOSSIER

L'international, une opportunité de développement

p24

PORTRAIT

Amélie Rousseau Fleuriste et éco-responsable

p26

ÉCLAIRAGE

Améliorer sa performance commerciale



Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Depuis 70 ans, MAAF PRO est à vos côtés pour vous conseiller et vous accompagner dans votre vie professionnelle comme dans votre vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur maaf.fr ou sur l'appli mobile MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile MAAF et Moi



ÉDITO



CHERS ARTISANS,

Voilà plus de 3 mois que le conflit ukrainien a débuté, entraînant avec lui une nouvelle crise économique et impactant vos entreprises artisanales déjà durement touchées par la pandémie de Covid-19.

Inflation, hausse des prix de l'énergie, augmentation des charges, baisse des marges, tensions sur les trésoreries, sont autant de problématiques auxquelles de nombreuses entreprises artisanales font face actuellement.

Certains secteurs d'activité sont particulièrement touchés par ce phénomène. Les professionnels du bâtiment et de la fabrication sont confrontés à une pénurie de matériaux qui s'installe durablement et se traduit par une envolée des prix. Les artisans des métiers de bouche déplorent également la hausse des prix de nombreuses denrées alimentaires.

C'est pourquoi la Chambre de Métiers et de l'Artisanat reste mobilisée pour vous aider à surmonter cette période de crise dans les mois à venir. Le réseau des CMA met en place des cellules d'assistance, vous informe sur les dispositifs publics de soutien et vous oriente si votre entreprise est impactée par la crise.

Je vous invite à prendre connaissance de l'article dédié à ce sujet, en page 6 de votre magazine. Celui-ci présente le plan d'urgence mis en place par le Gouvernement à destination des secteurs les plus pénalisés.

Dans ce contexte de crise, sachez que votre CMA reste plus que jamais votre interlocuteur privilégié. N'hésitez pas à contacter nos équipes pour vous faire accompagner et épauler.

Je vous souhaite une bonne lecture,

Olivier Tavernier
Président de la CMA Haute-Savoie

SOMMAIRE

4-5

PORTRAIT

Laura Pelloux - Le cuir dans la peau

8-9

PORTRAIT

Alpes Léman Marbrerie
à la culture du beau

11

INFORMATION

La facturation électronique

12-15

DOSSIER

L'international, une opportunité
de développement

16-19

INFORMATIONS RÉGION

20-21

FORMATIONS

Agenda de juin à octobre

22-23

ÉCLAIRAGE

Comment financer ma formation ?

24-25

PORTRAIT

Amélie Rousseau
Fleuriste et éco-responsable

Directeurs de la publication : Olivier Tavernier, Président de la CMA Haute-Savoie et Vincent Gaud, Président de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes

Rédacteurs en chef : Audrey Stimamiglio, Benoist Balay
Rédaction : Françoise Lafuma, Cécile Buissier, Marion Renard, Danielle Chanet, CMA Auvergne-Rhône-Alpes
Conception : *le Magazine*
Photographies et Illustrations : CMA Auvergne-Rhône-Alpes, CMA Haute-Savoie, AdobeStock

Impression : Imprimerie CHAMPAGNAC
Routage : CIFE-MKG
N° ISSN : 2780-4410
Numéro 10 - Juin 2022
Tirage : 25 574 exemplaires
Édité par la CMA Auvergne-Rhône-Alpes
Siège : 10 rue Paul Montrouhet - 69002 Lyon

Votre magazine Artisanat est désormais adressé sous enveloppe papier, suite à l'interdiction de l'utilisation du film plastique « Home Compost » pour l'expédition des imprimés dans le cadre de la loi AGEC, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.





LAURA PELLOUX

LE CUIR DANS LA PEAU

Bourrelière à Domancy, l'artisane a gagné ses lettres de noblesse dans ce métier d'homme : elle fabrique et décore des courroies de cloches en cuir pour les vaches. Des pièces usuelles pour l'alpage, comme des pièces uniques.



Laura Pelloux utilise du cuir français préparé en tannage végétal.

Cest encore au lycée, à Thônes, que Laura Pelloux, 37 ans aujourd'hui, a découvert son métier, celui de sellier-bourrelier. Un métier d'homme qu'elle s'est employée, au fil des ans, à décliner au féminin. « J'ai eu l'intuition profonde que ce serait mon métier même s'il n'y avait pas d'école à l'époque » explique-t-elle. Après un parcours aux Beaux-Arts à Saint-Etienne où elle affine son goût pour le dessin et la création, Laura Pelloux alternant avec des petits boulots, entame un tour de France des bourreliers.

Elle travaille notamment chez Didier Perrillat-Monnet, installé au Grand-Bornand, puis chez un maître artisan à Vinzier, Georges Sarrat-Bournet, où

elle fait son apprentissage. « Je suis partie à la découverte des bourreliers un peu partout dans le pays et je me suis enrichie à travers diverses expériences ». Laura Pelloux passe également son examen de sellier-harnacheur à Gaulhet, près de Gaillac.

L'APPUI DE LA CMA

« Pour être un bon bourrelier, il faut avoir dix ans d'expérience et c'est très difficile de se faire un nom, c'est un métier de niche ». En avril 2010, elle franchit un nouveau cap en créant l'Atelier Bourrelier Laura Pelloux. Elle s'installe d'abord dans une vieille étable avec l'appui de la Mission Locale Jeunes de Sallanches avec qui elle monte un dossier de création.

Mais auparavant en 2009, Laura Pelloux est venue suivre à la CMA de la Haute-Savoie une semaine

de stage à la création d'entreprise. « Ce fut essentiel pour mon projet, j'ai trouvé cela très complet et très intéressant. J'ai aussi profité de la motivation de tous ceux qui voulaient s'installer. Nous étions une vingtaine de participants et nous pouvions nous mesurer à la réalité des choses ».

Un an plus tôt, la future artisane a participé à tous les événements locaux pour se faire connaître : les fêtes au village, les foires agricoles, les fêtes du patrimoine. Car ses clients sont les agriculteurs, les professionnels du cheval ou encore des particuliers.

LE SENS DE LA DÉCORATION

« Je me suis installée le 10 avril 2010, avec un carnet de commandes plein et j'ai pu facturer dès le premier jour », précise l'artisane. Son activité



a très vite démarré car il n'y avait plus personne dans les deux Savoie à pratiquer le métier de bourrelier à part Didier Perrillat-Monnet, avec qui elle travaille en étroite complémentarité.

« J'ai amené dans les usages la décoration des courroies de cloches pour les vaches. J'ai élaboré des procédés uniques en France pour les personnaliser. Les clients viennent avec une idée et je peux reproduire à l'envi un chalet d'alpage, une photo de la vache, un logo d'entreprise sur la courroie ». Le retour aux traditions prôné par la jeune génération et le goût pour le bel ouvrage font le reste. Les cloches et leurs courroies en cuir, savamment décorées, sont de plus en plus offertes comme trophées pour des événements sportifs ou culturels.

« J'ai beaucoup d'exigence envers moi-même. J'utilise du cuir français préparé en tannage végétal, du laiton pour les boucles, du cuivre pour les rivets, des matières premières qui sont chères mais gage de qualité ». Pour faire de la marge, Laura Pelloux fabrique et vend des pièces d'exception qui lui permettent de mettre pleinement en œuvre son côté artistique.

« Pour faire une courroie, en fonction de la décoration cela demande entre 2 et 3 heures de travail et jusqu'à 4 jours : j'utilise entre 10 et 12 outils différents pour partir de la peau jusqu'à la courroie finie ». Des outils qu'elle a glané dans les brocantes et les vide-greniers jusqu'à racheter l'intégralité de l'atelier d'un ancien bourrelier installé dans l'Allier. Une mine d'or pour la jeune professionnelle passionnée d'histoire qui travaille dans la lignée des meilleurs compagnons.

FRANC SUCCÈS À PARIS

Il faut actuellement être patient pour acquérir une pièce, l'artisane a devant

elle un an d'attente de commandes. Mais si sa réputation n'est plus à faire, elle entretient son image par une présence sur quelques événements phares : Laura Pelloux participera ainsi en octobre au Sommet de L'Élevage à Cournon d'Auvergne, salon réservé aux professionnels. Mais son art fut aussi mis en lumière au dernier Salon International de l'Agriculture, à Paris.

« La Région Auvergne-Rhône-Alpes a passé commande auprès des sonnettes Devouassoud à Chamonix pour les cloches et de moi-même pour les courroies. Trente cloches ont été remises aux agriculteurs des races Abondance, d'Hérens et de Villard-de-Lans dont une pour Neige, l'égérie du salon » explique Laura Pelloux. Une commande prise en décembre 2021, démarrée en fabrication fin janvier et livrée en février, soit l'équivalent d'un

mois de travail. Un vrai challenge pour l'artisane qui a œuvré jour et nuit pour honorer le contrat.

Sur place, elle a aussi participé à la démonstration des métiers agricoles, dévoilant son savoir-faire devant un public étonné et séduit. « Le cuir est ma passion, je l'ai dans la peau », conclut l'artisane reconnaissant la difficulté d'être aussi un chef d'entreprise à part entière. « Il faut avoir une vraie force de caractère et apprendre à gérer le côté humain de la profession ». Mariée à un agriculteur et son associée dans le cadre d'un GAEC, elle trouve pourtant le temps du travail à la ferme pour s'occuper l'été d'une petite centaine de vaches Aubrac et de plusieurs chevaux. Un autre challenge !

▷ **Laura Pelloux**
06 19 30 04 30



Fabriquer une courroie demande entre 2 et 3 heures de travail et jusqu'à 4 jours.



SEMAINE NATIONALE DE L'ARTISANAT

Avec pour thème « Avec l'artisanat, construisons un avenir qui nous ressemble », la Semaine nationale de l'artisanat met à l'honneur, du 3 au 10 juin, les artisans, leurs métiers, leur savoir-faire et leurs entreprises.

En Auvergne-Rhône-Alpes, les artisans et la CMA multiplient les événements pour permettre à chacun de (re)découvrir les entreprises artisanales, modèle d'entreprise qui répond concrètement aux préoccupations sociales, économiques et environnementales actuelles.

L'artisanat « première entreprise de France » est un secteur reconnu

pour la qualité de ses produits et services, son potentiel de croissance et de recrutement ainsi que les perspectives professionnelles qu'il ouvre aux jeunes et aux moins jeunes : l'artisanat forme, recrute, favorise la croissance et renforce aussi la cohésion sociale !

▷ [Retrouvez l'ensemble du programme sur le site cma-auvergnerrhonealpes.fr](https://cma-auvergnerrhonealpes.fr)



GUERRE EN UKRAINE LA CMA À VOS CÔTÉS

Envolée des prix, augmentation des charges, baisse des marges, tensions sur les trésoreries, cybersécurité, manque de visibilité... Autant de préoccupations auxquelles les entreprises artisanales font face aujourd'hui.

Dans ce contexte de crise liée à la guerre en Ukraine, les CMA activent des cellules d'assistance dédiées et se mobilisent pour orienter, informer et conseiller les entreprises sur les aides publiques de soutien.

Un plan d'urgence pour aider les filières mises en difficulté par cette crise internationale et par la flambée des prix de l'énergie et des matières

premières qui en résultent, a été mis en place par le Gouvernement. Ce plan de résilience comprend un arsenal de mesures pour les secteurs économiques les plus pénalisés, notamment des aides à la trésorerie.

Pour rester informé et retrouver l'ensemble des mesures de soutien, rendez-vous sur la page dédiée du site internet de votre CMA.





DES TIERS LIEUX DE PRODUCTION POUR LES ARTISANS

Lancées dans le cadre du plan France Relance, les « manufactures de proximité » visent à redynamiser les territoires fragiles.



Implantés en priorité sur des territoires fragiles (petites et moyennes villes, zones rurales, quartiers prioritaires de la politique de la ville), ces tiers lieux sont des espaces dédiés à la production. Ils permettent à des artisans ou des TPE de se regrouper afin de mutualiser du matériel, des équipements (imprimantes 3D, machines de coupe, etc.) dans lesquels il est lourd d'investir en début d'activité. Au total, l'appel à manifestation d'intérêt lancé par

l'État mobilise une enveloppe de 30 millions d'euros pour soutenir des projets qui bénéficient par ailleurs d'un accompagnement en ingénierie, en investissement et d'une aide à l'amorçage avec un montant moyen de 260 000 euros. Après 20 premières manufactures sélectionnées en 2021 et 19 projets retenus en mars 2022, d'autres appels à manifestation sont prévus jusqu'en 2024. L'objectif : parvenir à 100 manufactures. Peut participer au projet, toute entreprise qui entre dans les critères

d'éligibilité. Il lui faut notamment détenir un bâti adapté aux activités de la manufacture, disposer d'une structure juridique déclarée et présenter une stratégie concrète en matière de ressources humaines. Les entreprises désireuses de candidater sont invitées à se rendre sur la plateforme dématérialisée de l'Agence de la cohésion des territoires pour connaître le prochain appel à manifestation d'intérêt.

► agence-cohesion-territoires.gouv.fr

Retraite : comment m'y retrouver ?

Faites le point avec un expert pour vous accompagner dans vos projets de vie

- 5 minutes pour prendre rendez-vous
- 1 heure pour un bilan personnalisé
- 1 vie à être couvert

- À quel âge pourrez-vous prendre votre retraite ?
- Quels seraient les droits de votre conjoint survivant ?
- Quel sera le revenu annuel que vous percevrez à la retraite ?
- Quels seraient les impacts financiers sur vos revenus personnels et sur votre entreprise en cas d'interruption d'activité ?

Ne tardez plus, réservez votre bilan dès maintenant
AG2R LA MONDIALE
près de chez vous drlyon@ag2rlamondiale.fr



AG2R LA MONDIALE
Prendre la main
sur demain

00004070-220725-01 - LA MONDIALE, Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation, entreprise régie par le code des assurances, dont le siège social est situé 32, avenue Emile Zola, Mons-en-Barrois, 59896 Lille cedex 9. Immatriculée au RCS de Lille sous le n° D 775 625 635.



RENAUD BOULY

ALPES LÉMAN MARBRERIE

A LA CULTURE DU BEAU

L'entreprise de Gaillard, spécialisée dans la fabrication sur-mesure de solutions architecturales en pierre, développe depuis sa reprise de vraies valeurs sociétales. Elle magnifie le travail manuel du marbrier décorateur par sa créativité.

Renaud Bouly, ingénieur INSA de formation, a passé 19 ans dans le groupe Vinci avant d'entamer un nouveau parcours : celui de chef d'entreprise artisanale à la tête d'Alpes Léman Marbrerie, à Gaillard. « La quarantaine venue je me suis interrogé sur la seconde partie de ma vie professionnelle » explique-t-il. « Je voulais aller vers une reprise d'entreprise qui transforme la matière, avec une dizaine de personnes, en Savoie ou Haute-Savoie ». C'est en déclinant une trilogie idéale comprenant le beau, le minéral, le technique, à travers la précision du geste, qu'il décide de se tourner vers une marbrerie décorative.

BIEN INFORMER LES SALARIÉS

L'opportunité se présente en octobre 2019 avec un marbrier identifié dans son réseau professionnel. Les deux hommes se rencontrent et tombent d'accord pour finaliser le projet de reprise. Celui-ci intervient le 9 mars 2021 pour une mise en activité le 1^{er} avril de la même année.

Entre-temps, Renaud Bouly a fait appel, une première fois en mai 2020, au service création-transmission-reprise de la CMA de la Haute-Savoie



Le granit, le marbre, le quartz offrent de multiples propriétés.

avant de se former durant trois semaines intensives à son futur métier de chef d'entreprise via le réseau du CRA (Cédants et Repreneurs d'Affaires) en juin 2020.

« À mon arrivée, l'important a été de bien informer les salariés, avec une priorité : ne pas leur faire perdre leurs repères. Et cela à tous les niveaux : outils de gestion, fonctionnement commercial, fonctionnement de la production, équipe de pose. J'ai en même temps mis en place ce que j'appelle un

« Origami Point » qui présente les lignes directrices qui m'animent au quotidien ».

TRAVAIL ARTISANAL ET SUR-MESURE

Sans changer les fondements de cette entreprise habituée de longue date à une large autonomie, Renaud Bouly déploie une nouvelle stratégie commerciale qui s'appuie sur le haut de gamme et le sur-mesure. « Nous qualifions le besoin du client », précise-t-il. Alpes Léman Marbrerie intervient en Haute-Savoie, dans



le pays de Gex et dans le bassin genevois ainsi que dans les stations de ski, à la fois pour des architectes et décorateurs d'intérieur, des cuisinistes et des particuliers. À tous, elle propose un travail artisanal de grande qualité et respectueux de l'environnement.

Alpes Léman Marbrerie déploie un savoir-faire qui est le fruit d'une longue histoire mais qui sait s'adapter aux tendances actuelles. L'entreprise propose une gamme complète de plans de travail de cuisine ou de salle de bains, l'habillage de baignoires, des revêtements de sols qui mettent en scène un vaste choix de matériaux et de coloris : le granit, le marbre, le quartz offrent de multiples propriétés. Les artisans marbriers de la société orientent chaque client vers la matière la plus adaptée à ses besoins. Un panel complet d'échantillons sous forme de plaques de 2 m x 3 m et de 2 à 3 cm d'épaisseur sont à disposition dans le show-room de l'entreprise. Chacun peut ainsi comparer, tester et toucher la matière qui habillera son intérieur.

Les métresseurs passent ensuite chez le client pour vérifier les mesures et la faisabilité de sa demande. Ils étudient



Renaud Bouly et son équipe, tous déterminés à satisfaire l'attente des clients.

les spécificités éventuelles, les raccordements électriques, la tuyauterie. La production peut alors être lancée. Pour cela, Alpes Léman Marbrerie dispose d'un parc machines à commande numérique dans son atelier, en particulier d'une débiteuse 5 axes pour la découpe à l'eau des plaques de matériaux, et d'un centre de façonnage. « C'est un véritable couteau suisse qui permet de réaliser les évidements de cuve, les percements, les rainurages, les égouttoirs... Il fonctionne comme

une fraiseuse à pierre ». À terme, une nouvelle machine à commande numérique viendra compléter l'atelier dans le cadre d'une diversification en cours d'étude. « Cela nous permettra d'aller vers l'artisanat augmenté » conclut Renaud Bouly.

▷ **Alpes Léman Marbrerie**
20 Rue René Cassin
74240 Gaillard | 04 50 39 77 08
alpes-leman-marbrerie.fr



NOURRIR SA RÉFLEXION AVEC LA CMA

Dès le démarrage de son projet de reprise, Renaud Bouly s'est appuyé sur les services de la CMA de la Haute-Savoie pour nourrir sa réflexion de chef d'entreprise. La CMA est intervenue une première fois via le service création-transmission-reprise. Alpes Léman Marbrerie a aussi profité d'un diagnostic environnement avec une analyse poussée de ses consommations d'énergie et d'eau : l'entreprise a pu ainsi renégocier son contrat d'électricité et mesurer au plus près sa consommation d'eau, nécessaire à la découpe des pierres. En plus d'un diagnostic global incluant ses projets, les aspects financiers et le pilotage des chiffres, Alpes Léman Marbrerie a également bénéficié d'un diagnostic RH. La CMA continue d'accompagner l'entreprise dans son essor.





SUPPRESSION DU STATUT D'EIRL

Le plan gouvernemental en faveur des indépendants instaure un statut unique pour l'entrepreneur individuel.

Cette mesure implique l'arrêt du statut d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL). Depuis le 16 février 2022, il n'est donc plus possible de créer une entreprise sous forme d'EIRL. Néanmoins, toutes les entreprises déclarées sous ce statut, à cette date, peuvent continuer à exercer sous cette forme.

Le statut d'entrepreneur individuel permet de protéger le patrimoine personnel du chef d'entreprise individuelle. Ce patrimoine est d'office insaisissable par les

créanciers professionnels, sauf si le chef d'entreprise en décide autrement. Dorénavant, seuls les éléments indispensables à l'activité professionnelle de l'entrepreneur indépendant peuvent être saisis en cas de défaillance financière, et ce, sans qu'aucune formalité préalable contraignante ne soit nécessaire. Cette disposition permet d'éviter la « double peine » pour le dirigeant qui, en plus de difficultés professionnelles, devait gérer un risque sur son patrimoine personnel.

Cette réforme, issue de la loi n°2022-172 du 14 février 2022 concerne toutes les entreprises créées à partir



du 15 mai 2022. Pour les entreprises existantes avant la réforme, la protection ne s'applique qu'aux créances nées après son entrée en vigueur.

Par ailleurs, le statut unique offre aux entrepreneurs la possibilité d'opter pour un assujettissement à l'impôt sur les sociétés.

▷ **Pour plus d'information, contactez votre CMA.**

ALLOCATION CHÔMAGE POUR LES INDÉPENDANTS

Créée en novembre 2019, l'allocation chômage des travailleurs indépendants (ATI) était versée pendant six mois aux indépendants à des conditions jugées trop restrictives. Adopté en février 2022, un projet de loi simplifie désormais l'accès à cette allocation.

Les conditions d'accès à l'ATI, d'un montant de 800 euros par mois, étaient jusqu'en février dernier les suivantes : travailler dans un domaine figurant dans la liste des activités éligibles ; avoir cessé son activité suite à une liquidation judiciaire ou à un redressement judiciaire ; justifier d'une activité non-salariée pendant au moins deux ans au sein d'une seule et même entreprise ; avoir perçu des revenus d'un montant minimum de 10 000 euros par

an en moyenne au titre de cette activité et ce pendant les deux années précédant la demande ; disposer, en dehors de l'activité non salariée, de ressources inférieures au RSA ; être à la recherche effective d'un emploi et être inscrit à Pôle emploi.

L'accès à l'ATI est désormais simplifié pour les indépendants. Ils n'ont plus à justifier d'une liquidation ou d'un redressement judiciaire pour être indemnisés par Pôle emploi. Si l'entreprise a fait l'objet

d'une cessation totale et définitive d'activité, car cette dernière n'était pas économiquement viable, alors les travailleurs indépendants peuvent bénéficier de l'ATI. Mais le recours à cette allocation sera limité dans le temps : un travailleur indépendant qui a déjà perçu l'allocation doit attendre cinq ans pour en bénéficier à nouveau.

▷ **Pour plus d'information, contactez votre CMA.**



FACTURATION ÉLECTRONIQUE

La facturation en format électronique est obligatoire pour les entreprises depuis le 1^{er} janvier 2020 pour les factures à destination du secteur public. Entre le 1^{er} juillet 2024 pour les plus grandes et le 1^{er} janvier 2026 pour les plus petites, la généralisation de la facturation électronique s'appliquera pour toutes les entreprises assujetties à la TVA.



Elle aura pour rôle de transmettre la facture sous format dématérialisé du fournisseur vers le client et d'extraire certaines données de ces factures pour les transmettre à l'administration fiscale (par exemple, l'identification du fournisseur et du client, le montant hors taxe de l'opération, le montant de la TVA due, etc.). Elle aura la possibilité de transformer la forme de la facture établie par le fournisseur pour la convertir dans un format qui convienne au client. Le portail public de facturation est quant à lui un opérateur public qui offrira également un système d'échange de factures et concentrera les données de facturation et de transmission pour l'administration.

A travers cette mesure annoncée de longue date, l'État vise plusieurs objectifs et notamment la simplification de la vie des entreprises et le renforcement de leur compétitivité grâce à l'allègement de la charge administrative, à la diminution des délais de paiement et aux gains de productivité résultants de la dématérialisation. Mais il s'agit également à terme de simplifier leurs obligations déclaratives en matière de TVA grâce à un préremplissage des déclarations et d'améliorer la détection de la fraude au bénéfice des opérateurs économiques de bonne foi.

LE CHOIX ENTRE LES DIFFÉRENTES PLATEFORMES

L'État prévoit que, pour s'acquitter de leurs obligations, les entreprises auront le choix de recourir soit :

- à une plateforme de dématérialisation partenaire

de l'administration ;

- directement au portail public de facturation qui s'appuiera sur la plateforme Chorus Pro qui assure déjà l'échange dématérialisé des factures du secteur public.

Afin de garantir la sécurité des échanges, les opérateurs de la plateforme de dématérialisation partenaire devront préalablement être immatriculés auprès de l'administration, et ce pour une durée de trois ans renouvelables. Seules ces plateformes immatriculées et le portail public de facturation pourront transmettre les factures à leurs destinataires et les données de factures ou de transactions à l'administration fiscale.

LE RÔLE DES PLATEFORMES DE DÉMATÉRIALISATION ET DU PORTAIL PUBLIC

Une plateforme de dématérialisation est un prestataire de services qui

UN DÉPLOIEMENT PROGRESSIF

Le dispositif de généralisation de la facturation électronique sera déployé progressivement entre 2024 et 2026. Les obligations de facturation électronique seront imposées à compter du :

- 1^{er} juillet 2024 en réception à l'ensemble des assujettis
- 1^{er} juillet 2024 en transmission aux grandes entreprises
- 1^{er} janvier 2025 aux entreprises de taille intermédiaire
- 1^{er} janvier 2026 aux petites et moyennes entreprises et microentreprises

► **Pour plus d'information, contactez votre CMA.**

L'INTERNATIONAL UNE OPPORTUNITÉ DE DÉVELOPPEMENT

L'action à l'international, prérogative historique des CMA, a pour ambition d'accompagner les entreprises artisanales dans leur développement à l'export, de favoriser les échanges et le partage de savoir-faire entre artisans français et étrangers et d'améliorer l'expérience des apprentis.

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes met à disposition des acteurs de l'artisanat une offre complète de services d'accompagnement à l'international. Elle s'articule autour de projets structurants, innovants et ayant un impact avéré à travers trois grands thèmes : l'exportation et les échanges internationaux, la coopération internationale et la coopération transfrontalière ou européenne. Revue de détail !

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES À L'EXPORT

Les entreprises artisanales représentent 30 % des exportateurs français pour un chiffre d'affaires export supérieur à 20,1 milliards d'euros. S'il est vrai que les

entreprises artisanales ont de nombreux atouts en termes de savoir-faire rares et auréolés de la « marque France », il n'en reste pas moins que nombre d'entre elles hésitent à franchir le pas.

« Afin d'aider les artisans à se lancer dans un projet de développement à l'export, la CMA Auvergne-Rhône-



Alpes déploie deux actions phares dans le cadre du Contrat Artisanat en partenariat avec la Région qui octroie des financements spécifiques pour les artisans », précise Laura Gasparoux, cheffe de projet développement commercial Europe & International.

PRIMO EXPORT

« Primo Export » est proposé aux artisans qui envisagent de se développer à l'export. « Cette action a pour but de les former à la prospection, aux techniques de l'export, de les familiariser avec

les procédures (douanes, transports, moyens de paiement, etc.) et de les informer sur la culture du pays ciblé. » Autant d'informations qui devront être intégrées dans la stratégie de l'entreprise en vue de son développement. « Un consultant expert aide ensuite l'artisan à préparer son projet export en fonction de ses besoins. Dans le cadre du Contrat Artisanat, les entreprises ayant bénéficié de « Primo Export » peuvent prétendre à une subvention de la Région de 40 % de certaines dépenses pour prospecter à l'international, participer à un salon à l'étranger ou à une mission de prospection collective. Cette subvention peut être complétée par le chèque relance Export, relance octroyée par l'État », souligne Laura Gasparoux.

MISSIONS DE PROSPECTION

« La deuxième action proposée par la CMA Auvergne-Rhône-Alpes est en lien avec son appartenance à la Team France Export. C'est un dispositif public d'accompagnement des entreprises à l'international, structuré autour de Business France, des Régions, des CMA, des CCI et de Bpifrance, mais également des conseillers du commerce extérieur, les douanes, des organisations patronales (CPME, MEDEF) et des consultants privés (OSCI) », explique la référente de la CMA. « Ceci nous donne la possibilité de monter des missions de prospection collectives. Ainsi, en mars dernier, en partenariat avec la CPME, nous avons accompagné des entreprises dans une mission de prospection aux Émirats arabes unis dans les secteurs de l'habitat, de la décoration et de l'alimentaire. Ces artisans avaient en amont bénéficié de Primo Export. Lors de ces opérations collectives, notre rôle est de les préparer et de coordonner l'organisation de rendez-vous avec des prospects ciblés. En 2021,

une quarantaine d'entreprises, de tous secteurs, ont bénéficié de l'accompagnement de la CMA à l'international. »

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

Autre axe de l'action à l'international, la coopération au développement qui propose des actions de compagnonnage artisanal aux pays en cours de développement. « Dans ces pays, nous intervenons à la demande des autorités locales dans le cadre d'un projet de développement socio-économique », explique Francis Boulamoy, chef de projets internationaux. « Notre rôle consiste notamment à identifier un besoin de formation dans une filière et à organiser des formations professionnelles dispensées par les artisans de la région. »

COMPAGNONNAGE CONSULAIRE EN CÔTE D'IVOIRE

Dans le cadre d'une coopération tissée en 2018 entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Région du Bélier en Côte d'Ivoire, la CMA Auvergne-Rhône-Alpes s'est vu confier par la Région une mission de compagnonnage consulaire basé sur des échanges de savoir-faire. « Il s'agit de diversifier l'économie de la région du Bélier. En partenariat avec la Chambre de Métiers locale et son centre de formation, ont été développées les filières manioc et maraîchage, en renforçant les compétences locales des entreprises de façon à amorcer un modèle économique viable. Nous travaillons aussi sur le projet nommé Système Bélier Métiers d'Art qui concerne la filière du textile », ajoute Francis Boulamoy. « Des artisans français dispensent des formations aux artisans locaux afin de résoudre un problème de fixation des teintures. »





CHIFFRES-CLÉS

Archipelago Mangue

100 chefs d'entreprises
locales sensibilisés à la
formation et à l'apprentissage

35 formateurs locaux
formés

480 jeunes formés

600 bénéficiaires
directs (jeunes, femmes,
migrants de retour, PME,
centres de formation...)

Projets cofinancés par
l'Union européenne



Ce type d'actions est dupliqué par exemple en République du Congo, où nous réalisons une étude préalable à la mise en place d'un centre de ressources professionnel destiné aux artisans des métiers du bois. »

PROJET ARCHIPELAGO MANGUE AU BURKINA FASO

À la demande du gouvernement burkinabé, la CMA Auvergne-Rhône-Alpes s'est engagée en 2019 en tant que chef de file au sein d'un consortium composé des chambres consulaires nationales et de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso dans le projet Archipelago Mangue. « L'objectif était de structurer la filière mangue du pays en favorisant le développement des compétences pour une meilleure employabilité des jeunes, des femmes et des migrants de retour dans leur pays grâce à des modules de formation en alternance. Il s'agissait aussi de promouvoir l'entrepreneuriat auprès des jeunes et des femmes », précise Francis Boulamoy. Ce partenariat franco-burkinabé permet de tisser des relations d'affaires entre les deux

pays et de renforcer les offres des Chambres avec de nouveaux services innovants.

COOPÉRATION EUROPÉENNE

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes participe aussi à des projets de collaboration, cofinancés par l'Union européenne. « L'objectif de ces projets est de développer de nouveaux services, méthodes ou outils directement opérationnels pour le secteur de l'artisanat », explique Sara Botti, chargée de mission Europe. « À travers des échanges de bonnes pratiques avec nos partenaires européens, il s'agit d'expérimenter des solutions innovantes, de les adapter aux entreprises françaises afin de favoriser leur montée en compétences. » Parmi les projets de coopération citons :

TRAPP : ce projet d'innovation vise à faciliter, sécuriser et promouvoir les mobilités longues de formation professionnelle dans l'apprentissage et le post-

apprentissage en identifiant les obstacles. Quatre axes de travail ont été étudiés : le cadre juridique (quelles modalités juridiques doivent précéder l'organisation d'une mobilité longue) ; les ressources humaines (comment les maintenir dans l'entreprise pendant la mobilité) ; le cadre pédagogique (comment garantir la continuité du parcours pédagogique en différents lieux de formation) ; et enfin l'évaluation/la certification (comment valoriser la mobilité dans le parcours pédagogique de l'apprenti). Ce travail a abouti à la création de guides et d'outils disponibles en ligne destinés aux organismes de formation qui souhaitent favoriser la mobilité des apprentis.

MADAME : ce projet collaboratif expérimental a pour but d'accélérer l'accès des femmes aux métiers de l'agro-artisanat en zone rurale. Il a donné lieu à une étude pour comprendre les facteurs déterminants et les freins à la mixité professionnelle. Elle a été suivie

par l'expérimentation de solutions innovantes sur les territoires ruraux et notamment la mise en place de formations pour des enseignants du secondaire afin de mieux connaître les métiers de l'artisanat. De même, une action d'information a été menée dans les écoles maternelles et primaires pour parler de ces métiers de manière non genrée.

ESTEEM : dans le prolongement du projet Madame, l'objectif est de promouvoir l'entrepreneuriat féminin en développant des méthodologies innovantes d'accompagnement à la création d'entreprises artisanales. La mixité des emplois, l'égalité professionnelle femme-homme et l'entrepreneuriat féminin sont des enjeux prioritaires pour l'artisanat. Ce projet a donné lieu à une étude sociologique et psychologique de la création d'entreprise, à la conception et à l'expérimentation de modules innovants autour du leadership féminin et de l'acquisition de compétences spécifiques.

ACCESS-3DP : ce projet collaboratif est destiné à renforcer la compétitivité des entreprises artisanales en permettant aux artisans de s'approprier l'impression 3D. Une étude comparative des programmes de formation en impression 3D en Europe a permis d'identifier les besoins pour les entreprises artisanales et de concevoir un cours de formation sur une plateforme MOOC (Massive Open On-line Course) sur les techniques d'impression 3D.

Parce que l'artisanat est une réalité économique qui dépasse les frontières, la mobilisation d'expertises sur des thématiques variées permet à notre réseau de concevoir et de mettre en œuvre des actions et des projets structurants, innovants afin de promouvoir le modèle économique de l'artisanat, la transmission de savoir-faire et l'accompagnement des petites et moyennes entreprises en France, en Europe et dans le monde.

Favoriser la mobilité grâce à Erasmus +

L'ouverture à l'international passe aussi par la possibilité donnée aux apprentis d'améliorer leur expérience à l'étranger et aux artisans d'échanger leur savoir-faire. La CMA Auvergne-Rhône-Alpes a missionné le consortium « EASY EUROPE in AURA » pour organiser la mobilité des apprentis des 18 établissements de formation professionnelle de la région mais aussi celle des formateurs et des maîtres d'apprentissage.

« L'objectif est de leur permettre de développer leurs compétences professionnelles et techniques, interculturelles et linguistiques par l'intermédiaire de stages dans des entreprises à l'étranger », précise Anne Deneffe, chargée de mission formation et des projets Erasmus de la CMA. « Le programme

Erasmus + permet à des jeunes de réaliser des stages en entreprise ou en centre de formation pendant leur parcours de formation initiale ou après l'obtention de leur diplôme. Les CFA de la région ont ainsi organisé des stages de 15 jours dans de nombreux centres de formation en Europe. Des apprentis en BP boulanger, en BTM pâtissier et en BP cuisine de l'EFMA de Bourgoin-Jallieu ont ainsi pu participer au Festival de la gastronomie française en Chine, à Wujiang. D'autres sont partis découvrir les pratiques professionnelles de la restauration en Irlande. Des apprentis en coiffure partiront en Slovaquie, de futurs bouchers iront en Belgique, etc. Les entreprises françaises qui forment les apprentis adhèrent à ces projets de mobilité car elles en tirent des

bénéfices en termes de motivation, savoir-être, adaptabilité et maturité des jeunes, mais aussi d'un point de vue technique », tient à souligner Anne Deneffe. La CMA gère également l'accueil d'apprentis étrangers venus se former en France.

Les formateurs et maîtres d'apprentissage peuvent également se former à de nouvelles techniques ou en langues étrangères, enseigner à l'étranger et étudier les pratiques locales de formation lors d'échanges entre établissements. La durée des stages est dans ce cas d'une semaine à 60 jours.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 200 apprentis, jeunes diplômés et formateurs participent, en 2022, à des projets de mobilité. Ils sont 2 000 à l'échelle du réseau CMA France.



CONTRAT ARTISANAT

Le Contrat Artisanat, fruit du partenariat entre la CMA et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, propose aux artisans une offre d'accompagnement et de conseil destinée à favoriser le développement et la compétitivité de leur entreprise.

Les différentes actions du Contrat Artisanat sont définies à partir d'un diagnostic global de l'entreprise. Le dirigeant, avec l'aide du conseiller de la CMA, détermine et choisit un accompagnement à la carte ajusté au regard de son besoin dans huit domaines spécifiques.

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Vous souhaitez développer le chiffre d'affaires de votre entreprise ainsi que votre portefeuille clients ? L'action Développement commercial vous aide à avoir une meilleure connaissance du marché, à affiner votre stratégie de communication, à maîtriser les outils et à optimiser votre point de vente.

REPRISE D'ENTREPRISE

Vous avez un projet de reprise d'entreprise ? Cette action pose les bases de votre projet et permet de vous accompagner jusqu'à la rencontre avec le cédant, tout en réalisant une première approche de montage financier.

RESSOURCES HUMAINES ET RECRUTEMENT

Vous aspirez à donner un nouveau souffle à votre gestion du personnel ? Grâce à l'action Ressources humaines et recrutement vous repensez la gestion de votre personnel, l'animation et le management de vos équipes. La méthode d'un recrutement réussi est également abordée avec la définition des besoins, des profils et l'intégration dans l'entreprise.

EXPORT

Vous cherchez à trouver les moyens de prospecter et à élargir votre marché à l'international ? L'action Export vous permet d'intégrer la dimension internationale dans la stratégie de votre entreprise, et vous guide dans la préparation d'une mission de prospection à l'international.

INNOVATION

Vous avez besoin d'enrichir votre réseau de partenaires techniques et financiers pour mener à bien votre projet d'innovation ? De l'identification de vos besoins à la formalisation du projet, vous serez guidé dans vos démarches de financement et de montage de dossiers, et conseillé dans la valorisation de votre innovation.

GESTION ET FINANCES

Vous voulez gagner en efficacité dans la gestion de votre entreprise ? L'action Gestion et finances sert à optimiser le traitement des factures, la gestion de votre temps et vous guide dans la maîtrise de la rentabilité, du prévisionnel financier, des indicateurs de gestion, etc.

SALON

Vous souhaitez faire de votre participation à un salon, un tremplin commercial ? L'action Salon vous offre un suivi personnalisé afin d'être opérationnel avant, pendant et après le salon (technique de vente, optimisation du stand, relations presse, etc.)



TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Vous cherchez à transmettre votre entreprise dans les meilleures conditions ? Une transmission réussie passe par la valorisation de votre entreprise. Cette action vous prépare à la vente grâce à un diagnostic précis et à un état des lieux définissant les stratégies indispensables à mettre en œuvre.

L'ensemble de ces actions sont proposées par des conseillers experts de la CMA ou, ponctuellement, par des consultants spécialisés, qui ont tous une connaissance pointue de l'entreprise artisanale et de son environnement.

▷ **Pour bénéficier d'un diagnostic et d'un accompagnement sur mesure, contactez votre CMA.**



CONJOINT COLLABORATEUR, UN STATUT LIMITÉ À 5 ANS

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le statut de conjoint collaborateur, qu'il concerne un conjoint marié, pacsé ou concubin, est limité à une durée de cinq ans.

Le plan d'action en faveur des travailleurs indépendants, repris par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2022, a introduit certaines mesures pour moderniser le statut de conjoint collaborateur pour les personnes participant de façon régulière à l'activité de l'entreprise.

du conjoint à l'égard du chef d'entreprise.

VERS PLUS DE DROITS

Le but est de ne conserver que les options les plus protectrices des droits du couple, et garantir des droits à la retraite équitables entre le chef d'entreprise et son conjoint collaborateur.

Le statut de conjoint collaborateur permet de bénéficier d'une couverture sociale en cas de maladie, de maternité ou de paternité. Il permet aussi de se constituer des droits personnels pour la retraite en contrepartie de versement de cotisations sociales. Votre conseiller CMA peut vous communiquer toutes les informations nécessaires.

LIMITER LA DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Jusque-là, seuls les conjoints et les partenaires de PACS pouvaient bénéficier du statut de conjoint collaborateur. La réforme permet l'accès à ce statut au concubin du chef d'entreprise. Mais l'exercice sous le statut de conjoint collaborateur est désormais limité à cinq ans au cours d'une carrière professionnelle. L'objectif de cette mesure est de rester transitoire et d'inciter les conjoints, partenaires de PACS ou concubins, à se tourner vers des statuts plus protecteurs des personnes, comme celui de conjoint salarié ou associé. L'idée est de limiter une éventuelle situation de dépendance économique



DÉCLARER LE STATUT DE SON CONJOINT AUPRÈS DE LA CMA

La CMA accompagne le chef d'entreprise qui a pour obligation de déclarer le statut de son conjoint.

Pour ce faire, vous devrez vous munir d'un extrait d'acte de mariage, d'une attestation de PACS ou d'une attestation de concubinage. L'attestation de PACS est délivrée par votre mairie au moment de la signature du PACS. Pour une attestation de concubinage, il faut également vous rapprocher de votre mairie ou, à défaut, faire une attestation sur l'honneur.

La déclaration du statut du conjoint doit être établie par le chef d'entreprise sur un document spécifique. De son côté, le conjoint collaborateur doit lui aussi remplir une attestation sur l'honneur relative au statut choisi, attestation qui lui sera transmise par la CMA à l'occasion d'un rendez-vous dédié.



CONTRAT D'APPRENTISSAGE : CONFIEZ-NOUS LES FORMALITÉS

Vous avez enfin trouvé l'apprenti répondant à vos souhaits mais vous devez encore effectuer toutes les formalités obligatoires ? Une contrainte supplémentaire pour vous, artisan, toujours à court de temps. Profitez de l'accompagnement de la CMA pour l'élaboration de vos contrats d'apprentissage.

Lorsque le chef d'entreprise donne son accord pour former un jeune, il a l'obligation d'effectuer les formalités nécessaires. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail comme les autres, même si sa durée est généralement de deux ans. Une fois l'apprenti sélectionné, il incombe au dirigeant de s'acquitter des démarches administratives : rédaction du contrat d'apprentissage, envoi au centre de formation, dépôt auprès de l'OPCO (Opérateur de Compétences) pour obtenir les aides à l'embauche, etc.

SÉCURISER VOTRE CONTRAT

La CMA accompagne le chef d'entreprise dans la formalisation et la sécurisation du contrat d'apprentissage en proposant un suivi global avec pour point de départ une analyse de la situation réglementaire. Cette étape permet de vérifier l'habilitation du dirigeant à former

par apprentissage, à transmettre des informations sur les conditions d'embauche d'un apprenti (statut, diplôme préparé, salaire, temps de travail, modalités de rupture du contrat, etc.) et les aides financières éventuelles.

L'accompagnement porte également sur la rédaction du contrat d'apprentissage (calcul des taux de salaires au regard du parcours de formation du jeune, montant du salaire brut mensuel à l'embauche, etc.). Ce service individualisé facilite les démarches et garantit la conformité du contrat d'apprentissage.

UNE FOIS LE CONTRAT SIGNÉ

Le contrat étant rédigé et signé, il doit être retourné au centre de formation pour obtenir son visa et formaliser l'inscription du jeune apprenti. Le centre de formation retourne le document accompagné d'une convention de formation.

Charge à l'employeur de signer cette dernière et de la déposer, avec le contrat d'apprentissage, auprès de l'OPCO dont dépend son entreprise. Cette étape est nécessaire pour bénéficier des aides à l'embauche et obtenir un accord de prise en charge.

La CMA assiste l'entreprise en cas de difficultés lors de cette étape. L'OPCO transmet ensuite les contrats au ministère du Travail et de la Formation professionnelle et à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour déclencher l'aide. Il revient cependant à l'employeur d'établir puis de transmettre à l'URSSAF la déclaration préalable à l'embauche (DPAE).

UN MÉDIATEUR À VOTRE DISPOSITION

Les conseillers de la CMA assurent un suivi jusqu'au terme du contrat, que ce soit pour répondre aux questionnements de l'employeur ou pour l'assister sur d'éventuels changements relatifs au contrat. En cas de conflit pendant la durée du contrat d'apprentissage, l'employeur et l'apprenti ont la possibilité de saisir le médiateur pour résoudre leurs différends au sujet de l'exécution ou de la rupture du contrat d'apprentissage. La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel complète cette mission et rend désormais obligatoire l'entretien avec le médiateur en cas de démission de l'apprenti. Elle encadre les modalités de cette démission avec le représentant légal du jeune et précise les modalités liées à l'exclusion du jeune du CFA. En Auvergne-Rhône-Alpes, un médiateur est joignable dans chaque CMA.

▷ **Pour plus d'information, contactez votre CMA.**





FACILITER VOS RECRUTEMENTS AVEC VOTRE CMA

La difficulté à recruter revient sans cesse dans les discours des chefs d'entreprise, tous secteurs d'activité confondus. Face à cette problématique pénalisante pour nombre d'artisans, les CMA proposent des plans d'actions sur mesure.



Le délai pour recruter s'allonge d'année en année et peut atteindre plus d'un an pour 18 % des entreprises, notamment dans le secteur du bâtiment*. L'inadéquation du profil des candidats, la mauvaise image de certains secteurs d'activité et, dans de nombreux cas, la localisation des entreprises constituent les trois principaux freins au recrutement. Une situation qui pousse trois artisans sur quatre à renoncer à recruter faute de candidature intéressante.

PARFAIRE SA GESTION RH AVEC LA CMA

Pour remédier à cet état de fait et permettre aux artisans de recruter plus aisément, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes leur propose des accompagnements sur mesure. Première étape, un diagnostic en ressources humaines et responsabilité sociétale de l'entreprise permet aux dirigeants de faire un point sur le recrutement, la gestion des compétences, la motivation et la

fidélisation des salariés, l'organisation du travail, le management et leurs obligations légales en tant qu'employeur. Le conseiller expert de la CMA dresse un état des lieux des pratiques de l'entreprise, détermine les points forts, les axes de progrès et élabore un plan d'action ad hoc.

Cet accompagnement permet également l'identification du profil idéal du candidat, la rédaction de l'offre d'emploi et sa diffusion ainsi que la première sélection des candidatures. Les conseillers de la CMA sont disponibles pour aider à la conduite des entretiens de recrutement et l'intégration de la nouvelle recrue dans l'entreprise.

LA CMA ET PÔLE EMPLOI CONJUGENT LEUR EXPERTISE

Afin de compléter son offre et proposer une solution globale et pertinente aux chefs d'entreprise, la CMA Auvergne-Rhône-Alpes a signé avec Pôle emploi une convention de partenariat pour 2022. L'objectif ? Coordonner leur expertise liée à l'emploi, favoriser

l'alternance et l'accès à l'emploi dans les métiers de l'artisanat ainsi que la création et la reprise d'entreprise. La CMA et Pôle emploi entendent ainsi assurer un diagnostic de la situation de l'emploi dans le secteur artisanal en Auvergne-Rhône-Alpes. Ce travail permettra la construction d'une politique territoriale spécifique pour apporter des réponses aux besoins des entreprises et à favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi. Concernant l'accès à l'emploi, les deux acteurs s'engagent à proposer une offre de services renforcée aux petites entreprises avec pour objectif de faire correspondre plus efficacement l'offre et la demande. Côté recruteurs, cela se matérialise notamment par un accompagnement spécifique pour une meilleure définition de leurs besoins et des compétences recherchées.

*Source : Newsletter Actualité économiques CMA Auvergne-Rhône-Alpes.

▷ **Contactez votre CMA pour être accompagné dans vos recrutements.**



VOTRE AGENDA DES FORMATIONS

JUIN À OCTOBRE



MANAGEMENT & RH

ADAPTER SON MANAGEMENT

AUX JEUNES SALARIÉS

1 jour

Vendredi 10 juin 2022

- ▷ Analyser et décoder les nouvelles générations
- ▷ Identifier la posture de manager en adéquation avec ces générations
- ▷ Trouver les leviers pour créer une dynamique d'équipe basée sur la coopération

CONCEVOIR ET ANIMER

UNE FORMATION POUR

DES FORMATEURS OCCASIONNELS

1 jour

Jeudi 16 juin 2022

- ▷ Identifier les différentes étapes d'une formation format court
- ▷ Disposer d'outils afin de sécuriser ses interventions
- ▷ Obtenir des réponses opérationnelles sur des problématiques rencontrées
- ▷ Mieux se connaître afin de mieux transmettre

GAGNER DU TEMPS ET CONCILIER

VIE PRO / VIE PERSO

2 jours

Lundi 20 et 27 juin 2022

- ▷ Identifier ses propres fonctionnements et son rapport au temps
- ▷ Articuler et équilibrer la vie professionnelle et personnelle

ÉTABLIR LE DU DE L'ENTREPRISE

2 jours

Lundi 12 et 19 sept. 2022

- ▷ Identifier les risques et évaluer la pénibilité
- ▷ Choisir les mesures adaptées
- ▷ Rédiger son document unique

RÉUSSIR SA PRISE DE PAROLE

EN PUBLIC

2 jours

Mardi 20 et 27 sept. 2022

- ▷ Gagner en confiance et en clarté lors de vos interventions orales, surmonter votre trac
- ▷ Être à l'aise pour vous exprimer en réunion ou en entretien
- ▷ Prendre la parole en public sereinement



COMPTABILITÉ / GESTION

GÉRER FACILEMENT

SA COMPTABILITÉ AVEC EBP

4 jours

Jeudi 2, 9, 16 et 23 juin 2022

- ▷ Installer et paramétrer le logiciel
- ▷ Maîtriser vos enregistrements comptables journaliers

PRODUIRE SON BILAN

ET SON COMPTE DE RÉSULTAT

3 jours

Mardi 7, 14 et 21 juin 2022

- ▷ Identifier les étapes de mise en place d'un bilan et d'un compte de résultat
- ▷ Concevoir les documents comptables conformes aux exigences comptables

COMPRENDRE LES BASES

DE LA COMPTABILITÉ

4 jours

Lundi 19, 26 sept.

& 3 et 10 oct. 2022

- ▷ Expliquer les mécanismes comptables
- ▷ Procéder aux écritures et documents comptables
- ▷ Elaborer une organisation comptable et des outils de gestion pertinents



BUREAUTIQUE

LES BASES POUR UTILISER

UN ORDINATEUR

4 jours

Lundi 26 sept.

& 3, 10 et 17 oct. 2022

- ▷ Prendre en main l'ordinateur (souris, claviers, ...)
- ▷ Utiliser les fonctionnalités sur internet (messagerie, ...)
- ▷ Elaborer un document et une feuille de calcul de façon simple

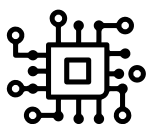
CONCEVOIR FACILEMENT

DES VISUELS AVEC CANVA

1 jour

Vendredi 23 sept. 2022

- ▷ Maîtriser la retouche des images et réaliser des photomontages simples pour améliorer votre site internet, page Facebook ou document de communication
- ▷ Utiliser les divers formats d'enregistrement et modes colorimétriques



NUMÉRIQUE

PRENDRE EN MAIN LES OUTILS

GOOGLE POUR AMÉLIORER

SON ATTRACTIVITÉ

1 jour

Vendredi 10 juin 2022

Mardi 20 sept. 2022

- ▷ Choisir les outils Google appropriés à ses besoins
- ▷ Optimiser la visibilité de son entreprise et optimiser son site web

ACTUALISER SON SITE INTERNET

1 jour

Lundi 13 juin 2022

- ▷ Mettre à jour le contenu de son site internet
- ▷ Améliorer son site existant et son référencement

OPTIMISER LE RÉFÉRENCEMENT

NATUREL DE SON SITE INTERNET

1 jour

Lundi 19 sept. 2022

- ▷ S'approprier le principe du référencement naturel
- ▷ Optimiser son site pour améliorer son référencement dans la durée

DYNAMISER VOTRE

COMMUNICATION :

CRÉER VOS VIDÉOS

1 jour

Jeudi 22 septembre 2022

- ▷ Réaliser des vidéos avec son smartphone
- ▷ Diffuser des vidéos



COMMERCIAL

DÉFINIR SA STRATÉGIE

COMMERCIALE

2 jours

Jeudi 29 sept. et 6 oct. 2022

- ▷ Construire une stratégie commerciale à partir d'un diagnostic de l'entreprise et du marché local de la profession
- ▷ Construire un plan d'action commercial opérationnel pour dynamiser l'entreprise

DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ

AVEC LES MARCHÉS PUBLICS

2 jours

Mercredi 21 et 28 sept. 2022

- ▷ Identifier les opportunités pour assurer le développement de son entreprise
- ▷ Répondre de façon dématérialisée



RÉGLEMENTAIRE

DEVENIR SST

2 jours

Lundi 13 et 20 juin 2022

- ▷ Connaître les gestes de premiers secours et adopter les bons réflexes

RESPECTER LES OBLIGATIONS

D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

ALIMENTAIRE (CPF)

2 jours

Lundi 27 juin et 4 juillet 2022

Ou lundi 19 et 26 sept. 2022

- ▷ Connaître la réglementation applicable aux entreprises artisanales de l'alimentation
- ▷ Savoir repérer et analyser les risques liés à l'activité alimentaire
- ▷ Savoir définir les moyens de prévention et utiliser le Guide de Bonnes Pratiques de votre secteur d'activité
- ▷ Répondre à l'obligation de formation pour les établissements de restauration commerciale, conformément au décret n°2011-731 du 24 juin 2011 et à l'arrêté du 5 octobre 2011-I73

OFFRE SPÉCIALE

Nouveaux Chefs d'entreprise





2 jours de formation

OFFERTS

pour toute formation organisée avant le 31 août 2022

sous conditions de financement



Retrouvez l'intégralité de notre offre de formations sur notre site internet cma-hautsavoie.fr

Contact et inscriptions :
formation.hautsavoie@cma-auvergnerrhonealpes.fr
 04 50 23 14 71



COMMENT FINANCER VOTRE FORMATION ?

À une époque de constantes évolutions, la formation est devenue indispensable pour permettre aux chefs d'entreprise, comme à leurs salariés, de faire évoluer leurs compétences et d'appréhender les changements.

Différentes solutions permettent de financer ces formations. Qu'il s'agisse de formations courtes ou longues, leur financement total ou partiel dépend du statut de la personne qui va suivre la formation.

VOUS ÊTES CHEF D'ENTREPRISE, CONJOINT COLLABORATEUR OU ASSOCIÉ

Si vous avez l'un de ces trois statuts, la formation que vous allez choisir va déterminer la source du financement. Si vous optez pour une formation technique et professionnelle, votre demande de financement devra se faire auprès du Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale (FAFCEA), dont la mission est de permettre aux artisans et à leur conjoint collaborateur de se former tout au long de leur vie pour améliorer leurs compétences. Le FAFCEA est géré au niveau national par les organisations professionnelles représentatives de l'artisanat. Si vous êtes chef d'entreprise non salarié inscrit au Répertoire des métiers et que vous vous orientez vers une formation plus générale liée à la gestion et au développement de votre entreprise, vous devrez adresser votre demande de financement au Conseil de la formation (CDF). Attention, seules les formations dispensées par des organismes certifiés Qualiopi sont éligibles à un financement du



CDF. Les dossiers de demande de financement doivent impérativement être déposés huit jours avant le début de la formation. Pour les chefs d'entreprise, conjoints collaborateurs ou associés, sous réserve des fonds disponibles, votre CMA effectue la demande de financement et effectue les démarches à votre place. Enfin ils peuvent également financer leur formation grâce au compte personnel de formation (CPF) et au crédit d'impôt formation dirigeant.

VOUS ÊTES SALARIÉ

Salarié, vous dépendez dans ce cas d'un opérateur de compétences (OPCO) qui assure la gestion financière de vos formations. Après examen de votre dossier, l'OPCO et votre branche professionnelle (regroupement d'entreprises d'un même secteur d'activité et qui relèvent d'une convention collective ou d'un accord) peuvent abonder votre compte CPF. Par ailleurs, le Projet de Transition

Professionnelle (PTP), mis en œuvre par Transition Pro, est un autre dispositif qui permet aux salariés, de financer une formation certifiante en vue de changer de métier.

VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI

Concernant les demandeurs d'emploi qui disposent d'un compte personnel de formation, si leurs droits CPF ne suffisent pas pour couvrir les frais de formation, Pôle emploi peut compléter le financement. Sachez également qu'afin de favoriser l'insertion rapide et durable dans le monde du travail la région Auvergne-Rhône-Alpes a considérablement enrichi son offre de formations accessible sous différents statuts.

▷ **Pour vous aider à trouver le bon financement, contactez le conseiller formation de votre CMA. Il saura vous guider parmi les différentes solutions.**



LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le compte personnel de formation (CPF) permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail, d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle. Ces droits, qui s'expriment en euros, peuvent être activés à partir du site internet dédié moncompteformation.gouv.fr ou de l'application Mon Compte Formation. La création du compte permet de prendre connaissance du budget disponible et des formations éligibles au CPF.



LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN

Le compte d'engagement citoyen (CEC) recense les activités bénévoles, de volontaire ou de maître d'apprentissage. Il permet d'acquérir des droits à la formation qui sont versés sur le CPF. Pour consulter le montant de vos droits acquis par le CEC, vous devez ouvrir un compte personnel d'activité (CPA).



LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Le Conseil en évolution professionnelle (CEP) est un service public gratuit, accessible aux salariés du privé, indépendants, intérimaires, artisans, durant toute leur vie professionnelle. Les conseillers du CEP les accompagnent dans toutes leurs envies et démarches d'évolution professionnelle afin de faire le point sur leur avenir professionnel, les informer sur l'utilisation de leur CPF, sur les moyens d'évoluer dans leur entreprise, de valoriser leurs compétences, de créer ou reprendre une entreprise, de découvrir de nouveaux métiers, de démissionner pour changer de vie ou se reconvertir, etc.

► Prenez rendez-vous auprès du CEP et soyez reçu par l'un des conseillers, dans l'un des 125 sites en région Auvergne-Rhône-Alpes ou à distance 09 72 01 02 03.



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ARTISANS, PENSEZ À VOUS FORMER !

Grâce au Conseil de la formation, financez votre formation pour gérer ou développer votre entreprise.

Réservé aux chefs d'entreprise inscrits au répertoire des métiers et à leur conjoint (collaborateur ou associé).

Déposez en ligne votre demande de financement :
<http://cdf.crma-auvergnerhonealpes.fr>



AMÉLIE ROUSSEAU

FLEURISTE ET ÉCO-RESPONSABLE

Installée au cœur du petit village de Lucinges, voisin d'Annemasse, l'Échoppe Florale voit le jour en mai 2020. Amélie Rousseau y propose exclusivement des fleurs françaises et de saison, issues d'une agriculture raisonnée. Portrait d'une artisane engagée et pleine d'idées.

Amélie Rousseau, enchantée de transmettre son savoir-faire à son apprentie Laura, en CAP fleuriste : « Les jeunes sont l'avenir du métier de fleuriste éco-responsable ».

Poussez les portes de l'Échoppe Florale et vous entendrez probablement : « Bonjour, je viens chercher un bouquet de fleurs locales ! » En effet, vous ne trouverez ni roses, ni fleurs exotiques au sein de la boutique. Amélie Rousseau, fleuriste éco-responsable, propose uniquement des fleurs, plantes et feuillages de saison, de production locale et française. Au printemps, les tulipes, anémones et jonquilles sont les vedettes de l'échoppe.

« De plus en plus de clients viennent pour ma démarche ! », se félicite la lucingeoise, qui a vu sa clientèle très locale s'étendre progressivement. Une notoriété grandissante qu'elle doit en partie à un reportage diffusé sur France 5, consacré au marché de la fleur à la Saint Valentin et son impact néfaste sur l'environnement : « Ce reportage a participé à l'éveil des consciences en dénonçant certaines pratiques et en valorisant des démarches plus responsables, comme celle du Collectif de la fleur française, dont je fais partie. », se réjouit la fleuriste.

PIONNIÈRE DANS LA VALLÉE VERTE

L'artisane à la démarche singulière se fournit auprès d'horticulteurs français et locaux, comme Les Jardins de Chavannex et la ferme florale Les Ombelles, tous deux situés en Haute-Savoie. Ses partenaires, attachés au respect de l'environnement, pratiquent une agriculture raisonnée : « Je suis allée à la rencontre de producteurs dans le Var qui ont obtenu le label Haute Valeur Environnementale (HVE).

DE PLUS EN PLUS DE CLIENTS

VIENNENT POUR

MA DÉMARCHE !

Ils cultivent les lys en pleine terre, utilisent des systèmes de récupération d'eau et des serres chauffées si nécessaire, grâce à l'énergie solaire », raconte la fleuriste.

Amélie Rousseau cultive un engagement personnel fort, qui s'étend à l'ensemble de son activité. Plutôt que de jeter l'eau des vases, elle la récupère pour l'arrosage. Les emballages plastiques et le kraft

ont laissé place à la toile de jute, matériau naturel et réutilisable, qu'elle noue habilement d'un point de couture autour de ses bouquets. En outre, l'artisane passionnée de nature souhaite acquérir un terrain afin d'y cultiver ses propres plantes : « J'aimerais m'associer à un agriculteur local pour cultiver des arbustes. Ces feuillages apporteront de la variété à mes compositions. J'envisage également de faire pousser des vivaces, moins chronophages car nécessitant peu de soin. Je connais bien ses fleurs grâce à ma formation d'architecte paysagiste. »

DU PAYSAGE À LA FLEUR

Titulaire d'un diplôme d'architecte paysagiste de la Haute Ecole du Paysage d'Ingénierie et d'Architecture de Genève (HEPIA) en 2007, elle enseigne pendant 3 ans au sein de l'établissement. Puis elle prend la fonction de chef de projet à la Direction Générale Nature Paysage de Genève durant 4 ans. Une expérience qui marque le tournant de sa vie professionnelle : « Je ne m'épanouissais plus dans ce métier tourné vers la gestion. J'avais besoin



de retrouver l'essentiel, de créer de mes mains », confie Amélie. La jeune femme, alors maman de deux petites filles, entame une reconversion au métier de fleuriste, avec pour projet l'animation d'ateliers de création florale. Une formation d'un an à l'Ecole-club Migros et quelques expériences professionnelles plus tard, la trentenaire est prête à prendre son envol.

partenaires me tourner : les banques, le comptable. »

En complément, Nathalie Fabry, conseillère création à la CMA, l'accompagne sur le montage de son dossier financier afin de bénéficier d'une aide régionale destinée aux TPE. En parallèle, elle décroche un prêt d'honneur auprès de France Active ainsi qu'une aide financière d'Initiative Genevois.



de décoration se mêlent aux fleurs et plantes. « J'ai cherché à me diversifier, tout en restant dans l'univers du végétal, en proposant des produits artisanaux et locaux à la démarche éco-responsable, comme des tisanes, aromates et cosmétiques naturels et bio. » On peut notamment découvrir les tisanes, hydrolats floraux et baumes Distill'Rêve, labelisés bio, ainsi que les savons et shampoings Nansca, bio et vendus en vrac. Des accessoires de beauté (éponges, lingettes réutilisables) et de bien-être (bougies, théières et tasses) viennent compléter cette riche sélection.



UNE CRÉATION D'ENTREPRISE SOUTENUE PAR LA CMA

Motivée par l'envie d'entreprendre et le besoin d'indépendance, Amélie Rousseau lance son projet de création d'entreprise en 2019. La mise en vente d'un fonds de commerce du village lui offre l'opportunité d'installer son local.

Pour être guidée dans sa démarche, elle prend contact avec la CMA Haute-Savoie et se fait accompagner par Antoine Charbonnier, conseiller création, dans le cadre du dispositif Ambition Région Création – Lancer mon projet. « L'accompagnement était très bien fait car adapté à mon projet, individualisé, flexible. Antoine s'est montré très à l'écoute. J'ai appris ce qu'est la gestion d'entreprise, le business plan, le prévisionnel financier. J'ai aussi compris vers quels

UNE BOUTIQUE ATYPIQUE

Inspirée par les concepts stores, ces commerces originaux misant sur des mises en scène créatives et des mélanges de produits, l'artisane imagine une boutique atypique.

Les produits de bien-être et objets

▷ **Amélie Rousseau**
L'échoppe Florale
47 place de l'Eglise
74380 Lucinges
06 17 40 46 10
Lechoppeflorale.fr





COMMENT AMÉLIORER MA PERFORMANCE COMMERCIALE ?

**Les entreprises artisanales se distinguent par leur savoir-faire, la qualité de leurs prestations et de leurs produits. Mais à qui vendre ? À quel prix ?
Et quelles actions mettre en place pour son développement commercial ?**

La CMA propose aux entreprises des prestations d'accompagnement pour les aider à améliorer leurs démarches commerciales afin de développer leur entreprise et augmenter leur chiffre d'affaires.

Découvrez notre guide, étape par étape, et notre sélection de formations pour optimiser votre performance commerciale.

ÉTAPE 1

Ma stratégie commerciale

2 jours

Judi 29 septembre et 6 octobre

DÉFINIR SA STRATÉGIE COMMERCIALE

Objectif : être plus à l'aise avec ma démarche commerciale et connaître les actions à mettre en place pour gagner en efficacité

ÉTAPE 2

Ma communication

1 jour

Judi 13 octobre

CONSTRUIRE DES OUTILS DE COMMUNICATION POUR MIEUX VENDRE

Objectif : choisir les outils de communication les plus adaptés à son entreprise



ÉTAPE 3

Mes outils

1 jour

Vendredi 23 septembre

CONCEVOIR FACILEMENT DES VISUELS AVEC CANVA

Objectif : prendre en main les principes de l'infographie et maîtriser les retouches et photomontages

1 jour

Judi 22 septembre

CRÉER VOS VIDÉOS POUR DYNAMISER VOTRE COMMUNICATION

Objectif : apprendre à concevoir un scénario efficace pour mettre en valeur ses prestations

1 jour

Lundi 13 juin

ACTUALISER SON SITE INTERNET

Objectif : mettre à jour le contenu de son site internet et améliorer l'existant

3 jours

Vendredi 7, 14 et 21 octobre

METTRE EN VALEUR SON ENTREPRISE, SES PRODUITS OU SERVICES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Objectif : identifier les différents réseaux, s'initier à Facebook et savoir analyser les statistiques de fréquentations des réseaux

Retrouvez l'intégralité de notre offre de formations sur notre site internet cma-hautesavoie.fr

Contact et inscriptions : formation.hautesavoie@cma-auvergnhonealpes.fr - 04 50 23 14 71





74%

**des artisans et commerçants
pensent être mal protégés
en cas de problème de santé***

*Source : Étude Observatoire de la Prévoyance / OpinionWay.

ET VOUS ?

**Pour le savoir, nous vous proposons un diagnostic gratuit personnalisé
de votre couverture en santé et en prévoyance.**

NOTRE CONTACT :

Rachel Bally – 06 84 50 27 87 – r.bally@alptis.fr – alptis.org

PARTICULIERS • INDÉPENDANTS • ENTREPRISES

• Santé • Prévoyance • Emprunteur • Épargne Retraite • Financement





FACE À L'AUGMENTATION DU COÛT DES MATIÈRES PREMIÈRES BPAURA VOUS ACCOMPAGNE

FINANCEZ VOS BESOINS DE TRÉSORERIE⁽¹⁾

L'augmentation du coût des matières premières peut fortement impacter votre trésorerie. Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes vous accompagne et vous conseille avec des solutions adaptées à votre activité, à vos risques et à vos besoins spécifiques.

Rapprochez-vous d'un de nos conseillers.

**BANQUE
POPULAIRE** 
AUVERGNE RHÔNE ALPES

Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes.

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - Siren 605 520 071 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance N° ORIAS : 07 006 015 - Siège social : 4, boulevard Eugène Deruelle - 69003 LYON - N° TVA intracommunautaire : FR 00605520071 - 05/22 - Crédit photo : IStock